



Localisation de la zone d'étude et des points de mesures réalisés (Source : Volet acoustique page 6)

Le traitement des mesures a été fait selon le projet de norme NFS 31-114. Ce document étant, au moment de l'étude (décembre 2020), le document le plus récent en usage. Bien qu'en projet, il s'appuie sur des textes officiels tels que l'arrêté du 22 juin 2020 modifiant l'arrêté du 26 août 2011 ou encore la norme NF S31-010.